Le 17 juillet 2013

M. Rob Dunphy,
responsable de
l'environnement
Hibernia Management Development
Company, bureau 1000, 100, rue New Gower
St. John's
(T.-N.-L.)
A1C 6K3

Monsieur Dunphy,

Objet : Évaluation environnementale des projets sismiques 2D/3D/4D de la HMDC concernant le champ de production de pétrole et de gaz Hibernia de 2013 jusqu'au terme de sa production

Canada-Terre-Neuve-et-Labrador l'Office des hydrocarbures extracôtiers (C-TNLOHE), en consultation avec les organismes examinateurs des pêches et de l'environnement de l'Office, a examiné le rapport d'évaluation environnementale (EE) susmentionné.

Le rapport d'évaluation environnementale ne répond pas à toutes les exigences en ce qui a trait aux renseignements requis dans le document d'établissement de la portée qui a été fourni à HMDC Ltd, le 4 mars 2013. Afin de répondre aux exigences de la *Loi de mise en œuvre de l'Accord atlantique Canada-Terre-Neuve* et de la *Canada-Newfoundland and Labrador Atlantic Accord Implementation Newfoundland and Labrador Act,* et de rédiger un rapport sur la détermination de C-TNLOHE à la fin de l'évaluation, il convient de répondre aux commentaires ci-joints.

Vous pouvez communiquer avec moi à votre convenance pour discuter de ces commentaires. Vous pouvez me joindre au 709 778-1431 ou au dhicks@ctnlohe.ca.

Cordialement,

Original signé par Darren Hicks

Darren Hicks Analyste
environnemental

c. c. D. Burley